

Devait peut-être mouler cette nuit pour
se rendre à Doullens sous la garde de deux
gendarmes qui voyagèrent avec lui dans la
diligence.

J'ai donné immédiatement à la gendarmerie
des avis communiés à la police locale de surveiller
très exactement le garage de la voiture et de
m'informar de tout ce qui pourrait arriver.

Cette surveillance devait s'exercer dans le but
afin de ne pas inquiéter et de ne pas exciter
l'attention publique, qui ne méritent pas ces
gros traits.

Je vous transmet le rapport que j'ai écrit.
Personne ne l'a lu, et j'en ai eu aucune communication.

On m'a signalé le Sr. Dejean, habitant de
gendarmerie et de tabac à Jarnal, comme un homme
dangereux, depuis une des de Doullens. Sa belle-
mère, la Sr. Dejean, née Hochonnet, titulaire de
ce débit est aussi mauvaise que lui. Le
révocation est représentée comme nécessaire et
devant produire bon effet. Je vais demander
un rapport à m. le Sr. Refet de Jarnal.

M. le Procureur de la République de Jarnal
a écrit que Colbert tenait de sa poursuite
contre le jugement qui les a érigés comme
institutes privés. Il pense que ce jugement
sera confirmé, et, la poursuite n'étant pas dirigée

contre a été donné au juge de Paix de Beauvais
de faire faire l'écrit.

Dauchant, instituteur résigné à Doullens,
est encore comme tel. Il vous suggère de le
garder en prison, disant qu'il se venterait de
poursuivre contre l'arrêt de déportation et que il
fines réformerait tout ce que vous voudrez. - Je
lui ai dit de vous écrire quand il aura des nouvelles
général, demandant gardons de ses fautes, de mettre
à votre disposition absolu et qu'il serait avisé,
mais je n'ai pas dit une parole qui s'ait engagé
ou qu'aurait ce fait. - Si que j'aurai la lettre
je vous le transmettrai peut que vous décidiez.
Je crois que cet homme le est rompu et que
vous en ferez ce que vous voudrez sans hésiter.

Il y a des avis bon, monsieur le Refet, pour
me répondre sur la voiture de ce fait, si cela
est possible, à l'égard des débiteurs de Jarnal, afin
que je puisse mettre les imprimés à la poste et
les faire partir cette nuit.

Veuillez, monsieur le Refet, m'en faire
une particulière considération.

Le Directeur, Directeur général

H. Dejean